



Nouvelles de RBC Assurances

À L'USAGE DU CONSEILLER. NE PAS DISTRIBUER AUX CLIENTS.



7 mai 2020

COVID-19 : Nouvelles de l'assurance voyage – Client Solutions d'assurance collective RBC Assurances

En mars dernier, [nous avons fait le point](#) sur les principales décisions prises à l'égard de l'assurance voyage et sur les conséquences de ces décisions pour vous et vos clients de l'assurance collective. Depuis lors, certains Canadiens ne sont pas revenus au Canada pour diverses raisons. Comme nous savons que ce sont des moments difficiles, nous voulons les aider en prolongeant l'assurance frais médicaux d'urgence.

Si un membre de régime a quitté le pays avant le 13 mars 2020 et qu'il est mis en quarantaine à sa destination à l'extérieur du Canada, son assurance frais médicaux d'urgence peut être prolongée sans frais supplémentaires.

Nous demandons à tous les membres de régime qui se trouvent à l'étranger de communiquer avec Assistance aux Assurés, s'ils ne l'ont pas déjà fait. Si un membre de régime a besoin d'une prolongation pour toute autre raison, il est important qu'il téléphone immédiatement.

- Au Canada et aux États-Unis : 1 855 603-5571
- Local : 905 608 8251 (à frais virés de partout ailleurs)

Nous rappelons que pour les employés qui doivent franchir la frontière dans le cadre de leurs fonctions pour effectuer un travail estimé comme étant essentiel par le gouvernement (p. ex., compagnies de transport par camion dont les employés doivent passer la frontière canado-américaine pour transporter et livrer des biens et services afin de soutenir le secteur du commerce), leur assurance frais médicaux d'urgence sera maintenue conformément aux dispositions contractuelles en vigueur, même si la date de leur départ est postérieure au 13 mars 2020.

Tant que l'avertissement global aux voyageurs est en vigueur, nous recommandons aux membres de régime d'éviter les voyages non essentiels. Si un membre de régime estime que son voyage est essentiel, nous lui demandons de communiquer avec Assistance aux assurés pour examiner sa situation et veiller à ce qu'il soit couvert.

Communication aux administrateurs de régime

Nous transmettrons la [communication ci-jointe](#) à vos administrateurs de régime le 8 mai.

Des questions ?

Consultez les communications liées à la COVID-19 sur le nouvel [Espace COVID-19](#) de RBC Assurances. Veuillez communiquer avec votre expert-conseil, Vente, Assurance collective, au 1 855 264-2174, pour toute question.